

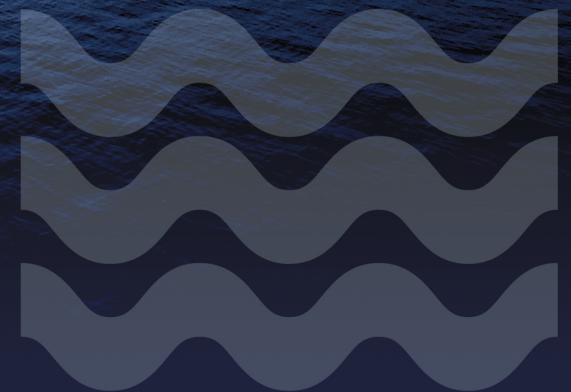
PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

REDDITION DE COMPTES ANNUELLE

BILAN 2023-2024



Stratégie québécoise
de l'eau
2018-2030



Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gouvernance et du Bureau des connaissances sur l'eau du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/reenseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-00240-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Table des matières

Introduction	4
Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030	4
Suivi et reddition de comptes du Plan national de l'eau et de la Stratégie québécoise de l'eau	4
Reddition de comptes 2023-2024 du Plan national de l'eau	5
Résultats 2023-2024 des cibles du Plan national de l'eau	6
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population	6
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques	9
Orientation 3 : Prévenir et gérer les risques liés à l'eau	11
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau	13
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau	15
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	18
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	22
Suivi budgétaire	25
ANNEXE 1 – Tableau-synthèse des résultats 2023-2024 des indicateurs des mesures du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau amorcées en 2023-2024	26
ANNEXE 2 – Tableau-synthèse des résultats 2023-2024 des indicateurs de suivi des neuf cibles de la Stratégie québécoise de l'eau	32
ANNEXE 3 – Napperon du Plan national de l'eau	35



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

INTRODUCTION

Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030

La [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) (SQE) comporte sept grandes orientations visant à favoriser une gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau. Chacune de ces orientations comporte des objectifs établis pour toute la durée de la Stratégie. Au total, 23 objectifs orientent les interventions des différents plans d'action, qui viennent définir les mesures précises à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le [Plan d'action 2018-2023](#) de la SQE a permis la réalisation de 63 mesures et a pris fin le 31 mars 2023. Le [Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver](#), qui succède au premier plan d'action, propose 39 mesures, portées par quatre ministères, et dispose d'une enveloppe de 500 M\$ provenant du Fonds bleu.

La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie repose, en partie, sur l'engagement et la collaboration des partenaires et de la population, sur un aménagement et une utilisation durables du territoire, de même que sur l'adaptation aux changements climatiques.

Suivi et reddition de comptes du Plan national de l'eau et de la Stratégie québécoise de l'eau

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est responsable de la coordination et du suivi de la SQE et de ses plans d'action. Afin d'assurer un suivi prévisible et rigoureux du Plan national de l'eau, le Ministère et ses nombreux partenaires ont élaboré des cibles et des indicateurs pour chacune des mesures du plan d'action. Chaque année, un bilan présentant le niveau d'atteinte de ces cibles sera publié pour brosser le portrait des résultats obtenus et des progrès réalisés durant l'année précédente. Il est important de noter que la première section de ce bilan présente les résultats pour les cibles des mesures qui ont été priorisées dans le Plan national de l'eau. La liste complète des cibles pour l'ensemble des mesures qui ont débuté en 2023-2024 se trouve dans le tableau détaillé à l'annexe 1 du présent document.

Par ailleurs, depuis 2018, le MELCCFP est associé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour l'élaboration et le suivi d'indicateurs liés aux neuf cibles stratégiques de la SQE, qui couvrent la période 2018 à 2030. Ainsi, l'ISQ a le mandat de recueillir, de produire et de diffuser l'information relative aux résultats obtenus en regard de ces cibles stratégiques. Les résultats détaillés pour les neuf cibles stratégiques peuvent être consultés à partir de la [Vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#), sur le site Web de l'ISQ, ainsi qu'à l'annexe 2 du présent document.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Considérant que les mesures du Plan national de l'eau sont financées par le [Fonds bleu](#), les informations sur les prévisions budgétaires et les dépenses apparaîtront, également, dans la section des fonds spéciaux du rapport annuel de gestion du MELCCFP, comme le prévoit la Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions. En vertu de cette loi, les états financiers du Fonds bleu seront aussi vérifiés une fois par année par le Vérificateur général du Québec et diffusés sur la page Web du Fonds bleu.

Reddition de comptes 2023-2024 du Plan national de l'eau

La période couverte par le présent bilan s'échelonne du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Durant cette période, 18 des 39 mesures du Plan national de l'eau ont débuté. Ces mesures ont permis, notamment, les avancées suivantes :

- La délivrance de 193 attestations d'assainissement municipales aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;
- La production de la cartographie prévisionnelle des inondations pour 112 tronçons de cours d'eau;
- La réalisation, par les organismes de bassins versants du Québec, de 244 activités de sensibilisation sur l'eau, auxquelles 25 000 personnes ont participé dans le cadre du Mois de l'eau;

- La réalisation de 34 actions conjointes à l'échelle du lac Memphrémagog et de la baie Missisquoi dans le cadre d'ententes binationales de coopération;
- Le financement de 15 stations de nettoyage d'embarcations pour la lutte contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes;
- L'ajout de 65 nouveaux lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs pour leur suivi dans le cadre de ce réseau;
- L'augmentation de 4 % du nombre de déclarations des prélèvements d'eau produites dans le cadre du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau;
- La mise à jour et la diffusion des données sur les prélèvements d'eau pour la population;
- La cocréation de deux outils pour améliorer l'accompagnements des partenaires et des clientèles dans l'élaboration d'objectifs et l'établissement de liens entre les différents livrables pour les plans directeurs de l'eau.

Il est important de noter que la majorité des mesures du Plan national de l'eau, soit 21 mesures sur 39, vont débuter en 2024-2025. Par conséquent, plusieurs résultats sont plutôt attendus en 2025-2026.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

ORIENTATION 1 : Assurer une eau de qualité pour la population

Au Québec, l'eau potable est de très bonne qualité, mais son état demeure fragile, notamment en raison des diverses sources de pollution et des enjeux liés aux changements climatiques. Comme la qualité de l'eau potable est essentielle, un encadrement rigoureux est requis pour faire en sorte que la source dont cette eau provient soit de la meilleure qualité possible et que l'eau reste potable, de son traitement jusqu'au robinet. Après usage, elle doit également être traitée adéquatement avant d'être rejetée dans l'environnement. La préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques requiert donc des actions concrètes en matière d'assainissement des eaux usées et à l'égard de la pollution qui provient des activités agricoles et industrielles. Par ailleurs, malgré l'abondance générale des ressources en eau au Québec, depuis quelques années, on observe des problématiques de disponibilité de l'eau dans certaines régions, ce qui nous amène à revoir notre gestion des ressources en eau et nos pratiques dans le contexte des changements climatiques.



1.1 Protéger les sources d'eau potable

Cible 2028 : Le MELCCFP a reçu 250 plans de protection des sources d'eau potable.

Cible 2028 : 4 rapports sur les contaminants d'intérêt émergent associés aux sources d'eau potable ont été mis en production.

Cible 2028 : 4 projets de recherche, projets pilotes ou projets de suivi de la qualité des eaux souterraines sont amorcés.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

1.2 Soutenir les municipalités dans la mise aux normes d'installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable

Cible 2028 : Le gouvernement a soutenu financièrement les municipalités dans la mise aux normes des installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable pour corriger des problématiques spécifiques documentées et lorsque la municipalisation n'est pas la solution optimale ou qu'une solution hybride est envisagée.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

1.3 Optimiser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles

Cible 2028 : La caractérisation initiale des effluents d'eaux usées des stations d'épuration a été réalisée pour 85 % des stations visées.

Résultats 2023-2024 : 10 stations d'épuration, sur les 42 visées pas la mesure, ont réalisé leur caractérisation initiale des effluents d'eaux usées en 2023-2024. Au total, 12 stations, sur les 42 visées, ont réalisé leur caractérisation initiale d'eaux usées. Cela représente 28,6 % de la cible à atteindre.

Cible 2028 : 70 % des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ont une attestation d'assainissement municipale en vigueur.

Résultats 2023-2024 : 23 % des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ont obtenu leur attestation d'assainissement municipale en 2023-2024. Cela porte à 52 % le pourcentage total des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ayant une attestation d'assainissement municipale en vigueur.

1.4 Réduire à la source les contaminants non domestiques rejetés dans les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

Cible 2028 : Des solutions viables sont identifiées pour 10 sources de contaminants non domestiques prioritaires documentées.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

1.5 Moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles

Cible 2028 : 100 % des acteurs (conseillers en agroenvironnement, exploitants agricoles) sont sensibilisés et formés aux nouvelles modalités du règlement.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période puisque les travaux d'élaboration du nouveau cadre réglementaire visant le secteur agricole sont en cours et devraient se terminer en 2026.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

1.6 Améliorer les pratiques agroenvironnementales sur les terres cultivées dans les littoraux

Cible 2028 : 70 % des exploitants agricoles ayant des superficies cultivées et cartographiées en zone littorale ont bénéficié d'un soutien financier pour adhérer au nouveau cadre réglementaire spécifique à la restauration des bandes végétalisées et au sol couvert d'une végétation enracinée.

Cible 2028 : 10 projets sont achevés et les résultats sont diffusés auprès de la clientèle agricole (conseillers et producteurs) active en zone littorale.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

1.7 Soutenir le développement d'une gestion durable des rejets d'eaux provenant des activités de lavage des légumes et du secteur aquacole

Cible 2028 : 100 % des entreprises agricoles et aquacoles sondées ont caractérisé leurs rejets d'eaux usées selon le protocole du MELCCFP.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

1.8 Favoriser l'adoption de méthodes n'utilisant pas de pesticides

Cible 2028 : Des sites de démonstration de solutions de rechange aux pesticides ont été aménagés dans au moins 5 régions agricoles.

Cible 2028 : 75 % des agriculteurs dans les régions visées ont été informés sur l'adoption des solutions de rechange.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

1.9 Soutenir la gestion des matières résiduelles agricoles

Cible 2028 : 300 projets d'amélioration des systèmes de gestion des matières résiduelles chez des entreprises agricoles ont été réalisés, y compris 150 projets liés à la gestion des eaux de lavage de fruits et légumes, représentant 90 % des entreprises visées.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

ORIENTATION 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques fournissent de précieux services à la population québécoise. Ils soutiennent également des activités traditionnelles autochtones et des activités économiques comme la pêche, l'aquaculture ou le récréotourisme. Ils concourent à la qualité des milieux de vie, par le maintien de la biodiversité et de la santé, à la qualité de l'eau, et même à la sécurité, par la régulation des crues. Les milieux aquatiques remplissent ainsi des fonctions écologiques de grande valeur. Afin d'accroître leur conservation, un ensemble d'initiatives doivent être mises de l'avant pour soutenir et accompagner les différents acteurs dans leurs efforts.



2.1 Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques

Cible 2028 : 100 % des MRC ont amorcé leur plan d'action pour la mise en œuvre de leur plan régional.

Cible 2028 : 100 % des MRC disposent d'une cartographie écologique couvrant l'ensemble des écosystèmes aquatiques et humides lorsque cette donnée est requise.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Les outils de calcul des indicateurs sont en cours d'élaboration.

2.2 Renforcer la capacité de restauration et de création des milieux humides et hydriques

Cible 2028 : 100 % des praticiens utilisent au moins un des outils disponibles pour concevoir les projets soutenus par le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

2.3 Accompagner et outiller les associations de lacs et de riverains dans leurs efforts de conservation des lacs

Cible 2028 : La table québécoise sur la conservation des lacs a tenu au moins 2 rencontres par année et diffuse un bilan annuel.

Cible 2028 : 15 associations ou intervenants ont pu bénéficier d'un accompagnement et des outils visant la conservation des lacs.

Cible 2028 : Au moins 10 projets visant la protection des lacs ont été financés.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

2.4 Bonifier le programme Stations de nettoyage d'embarcations pour la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes

Cible 2028 : 145 stations de nettoyage d'embarcations ont été financées pour lutter contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

Résultats 2023-2024 : 15 stations de nettoyage d'embarcations ont été financées durant la période pour lutter contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes. Cela représente 10 % de la cible à atteindre.





ORIENTATION 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

Les modifications du régime hydrologique en lien avec les changements climatiques peuvent accroître les risques liés aux inondations, à l'érosion ou à la contamination de l'eau de surface par des eaux pluviales (ex. : débordement des réseaux d'égout), en plus de représenter une menace pour la santé et la sécurité de la population et d'engendrer des coûts considérables. Il importe donc de prévenir et de gérer ces risques, et de développer la capacité de résilience des communautés.



3.1 Bonifier l'accompagnement face aux aléas associés aux cours d'eau dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques

Cible 2028 : Les quatre clientèles ciblées (citoyens, municipalités, concepteurs et constructeurs) ont accès au (et utilisent le) référentiel, c'est-à-dire l'outil d'aide à la décision.

Cible 2028 : Les six typologies (habitations, multilogements, institutions, petits commerces, grands commerces et bâtiment industriels) sont intégrées dans le référentiel, soit l'outil d'aide à la décision.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Une entente avec une université a été conclue afin d'accompagner le MELCCFP dans la création, la mise en œuvre et la diffusion d'un référentiel d'adaptation des bâtiments face aux inondations.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

3.2 Établir un programme de gestion durable des eaux pluviales

Cible 2028 : Au moins 40 nouveaux projets de gestion durable des eaux pluviales dans les municipalités du Québec ont été financés (ou jusqu'à concurrence de l'enveloppe totale).

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

3.3 Mieux prévenir les risques de sinistres liés aux inondations

Cible 2028 : Une cartographie prévisionnelle des inondations a été produite pour 1 000 tronçons de cours d'eau.

Résultats 2023-2024 : La cartographie prévisionnelle a été réalisée pour 112 tronçons de cours d'eau, ce qui représente 11 % de la cible à atteindre.





PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

ORIENTATION 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau

Grâce à ses ressources en eau et à son savoir-faire, le Québec peut concevoir des activités et des produits et développer des marchés et des technologies liés à l'eau. Il doit favoriser une économie verte axée sur des stratégies de circularité, qui crée des emplois, qui innove et qui favorise, entre autres, l'essor des régions, tout en se préoccupant du bien-être de la population et de la santé des milieux aquatiques.



4.1 Effectuer le suivi de l'état des plans d'eau et du développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État

Cible 2028 : Un premier suivi de l'état d'eutrophisation de 15 plans d'eau soumis au développement de la villégiature a été réalisé.

Cible 2028 : La méthode de modélisation du phosphore a été appliquée à 15 plans d'eau soumis au développement de la villégiature.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

4.2 Opérer une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire

Cible 2028 : 3 documents ont été produits et diffusés pour améliorer les connaissances favorisant une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

4.2 Opérer une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire (suite)

Cible 2028 : 100 employés du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et 1 000 entreprises de transformation alimentaire ont été sensibilisés.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

4.3 Soutenir le secteur des pâtes et papiers visant l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation d'eau

Cible 2028 : Le volume d'eau consommée par les usines de pâtes et papiers bénéficiant de l'aide financière a diminué de 5 %.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2025-2026.





PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

ORIENTATION 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau

La disponibilité de l'eau est un défi, même au Québec, où l'eau est présente de façon inégale sur le territoire et dans le temps. L'apparente abondance de l'eau peut être trompeuse. L'eau constitue une ressource fragile qu'il faut protéger et économiser. Les changements de comportements et l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation durable de l'eau permettront d'éviter les pénuries, de réduire la pollution, de réduire les coûts liés au traitement de l'eau et de préserver les milieux aquatiques.



5.1 Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives à la redevance sur l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau

Cible 2028 : Le pourcentage des déclarations des prélèvements d'eau produites a augmenté.

Résultats 2023-2024 : Ce sont 1 498 déclarations des prélèvements d'eau qui ont été produites durant la période. Cela représente une augmentation de 4 % par rapport à l'année de référence 2022-2023 où 1 437 déclarations ont été produites.

Cible 2028 : Les données sur les prélèvements d'eau sont accessibles à la population et mises à jour annuellement.

Résultats 2023-2024 : Les données sur les prélèvements d'eau ont été mises à jour et rendues accessibles à la population.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

5.2 Assurer une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation des ressources en eau du Québec

Cible 2028 : Des indicateurs de disponibilité de l'eau ont été élaborés et diffusés à l'intention des clientèles externes dans au moins 3 régions administratives ciblées.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. L'élaboration des indicateurs a toutefois débuté.

5.3 Optimiser la gestion intégrée de l'eau et assurer une prise en compte des effets cumulatifs sur la ressource dans le processus décisionnel

Cible 2028 : Un nouveau cadre législatif (Loi sur la qualité de l'environnement) et réglementaire visant l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale est en vigueur.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

5.4 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l'eau

Cible 2028 : 7 types de placements dans les médias numériques ont été faits.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Les activités de sensibilisation de la campagne débutent en 2024-2025.

Cible 2028 : Le taux de réponse aux sondages précampagne et postcampagne sur les 1 000 réponses désirées est de 80 %.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Le sondage précampagne est prévu en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

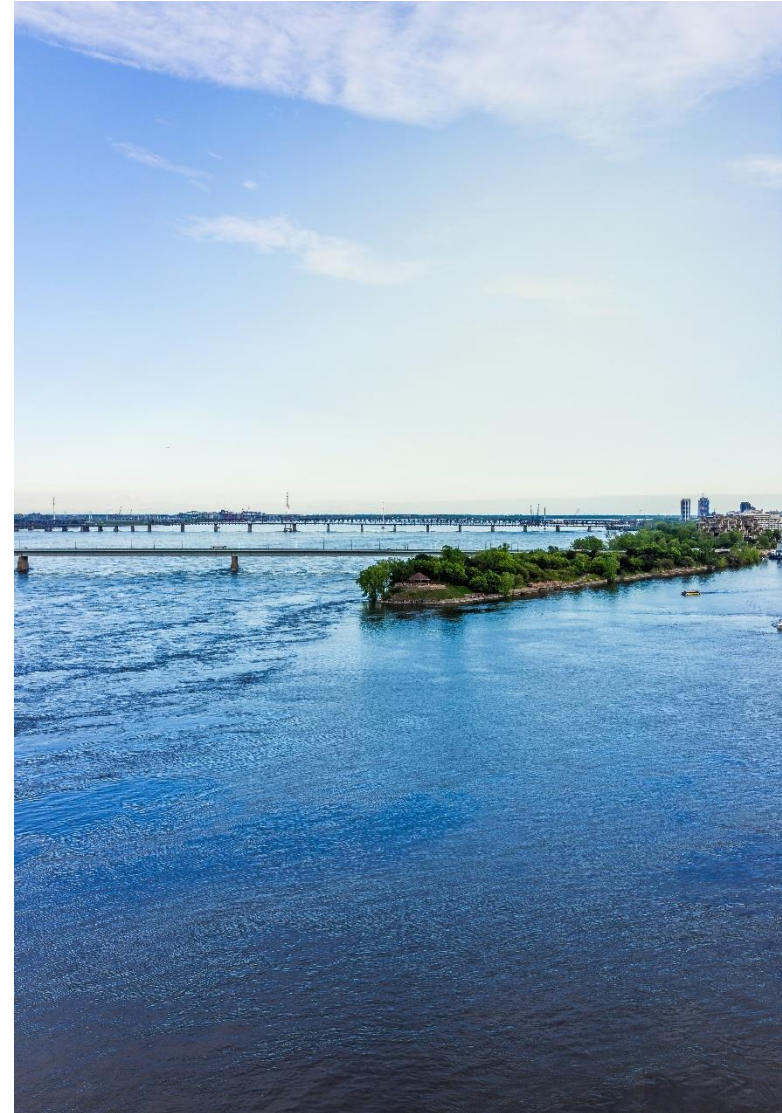
5.5 Réaliser des activités dans le cadre du Mois de l'eau et des activités de nettoyage des berges

Cible 2028 : 125 000 personnes ont participé aux activités du Mois de l'eau dans les 40 zones de gestion intégrée de l'eau.

Résultats 2023-2024 : 25 000 personnes ont participé aux activités de l'édition 2023 du Mois de l'eau dans 39 zones de gestion intégrée de l'eau, ce qui correspond à 20 % de la cible à atteindre. Des activités ont aussi eu lieu dans six zones de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Cible 2028 : 150 tonnes de déchets ont été retirées des berges.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Les activités de nettoyage des berges débutent en 2024-2025.





PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

ORIENTATION 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances

La protection et la gestion intégrée des ressources en eau imposent qu'on fasse évoluer les connaissances, mais aussi qu'on les partage de façon efficace afin qu'elles puissent servir les acteurs de l'eau et la population.



Il existe un bon réseau d'acquisition de données sur la quantité et la qualité de l'eau, et qui permet de suivre l'état de l'eau et des milieux aquatiques. Ces données sont indispensables pour prendre des décisions éclairées touchant, entre autres, la sécurité et la santé de la population ainsi que la protection des écosystèmes.

6.1 Bonifier le suivi des cours d'eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l'eau

Cible 2028 : L'indicateur de la pression des sels de voirie sur les milieux aquatiques est disponible pour 224 stations du Réseau-rivières dans l'Atlas de l'eau.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Les activités de suivi débutent en janvier 2024.

Cible 2028 : 16 cours d'eau supplémentaires ont été documentés dans le cadre du suivi complémentaire des pesticides.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Les activités de suivi débutent en janvier 2024.

Cible 2028 : Le Réseau-rivières a documenté la qualité de l'eau à plus de 300 stations dans les 40 zones de gestion intégrée de l'eau.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Les activités de suivi aux nouvelles stations débutent en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

6.2 Bonifier le Réseau de surveillance volontaire des lacs et les mesures connexes visant à accroître la conservation des lacs

Cible 2028 : 1 000 lacs sont suivis dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

Résultats 2023-2024 : 65 nouveaux lacs se sont ajoutés au RSVL. Cela porte à 837 le nombre total de lacs suivis dans le cadre de ce réseau.

Cible 2028 : De nouvelles données thématiques sont diffusées dans l'Atlas de l'eau.

Résultats 2023-2024 : Les données de chlorures ont été ajoutées à l'Atlas de l'eau.

Cible 2028 : Un outil d'aide à la modélisation des apports en phosphore a été produit.

Résultats 2023-2024 : Des modèles prédictifs des apports en phosphore sont en cours d'élaboration.

6.3 Concevoir un indice de contribution environnementale en lien avec l'impact des activités agricoles sur les milieux hydriques

Cible 2028 : 50 exploitations agricoles ont déterminé leur indice de contribution environnementale via l'outil de calcul.

Cible 2028 : 50 exploitations agricoles ont bénéficié de services-conseils en matière d'agroenvironnement.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

6.4 Améliorer la performance et le rayonnement du Système d'information sur l'eau (SIE)

Cible 2028 : L'interface du SIE est fonctionnelle et complète.

Cible 2028 : Le SIE offre du contenu spécifique à chaque profil d'utilisateur.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

6.5 Développer l'accompagnement et le soutien offerts aux clientèles externes pour la mise en œuvre de différentes initiatives dans le domaine de l'eau

Cible 2028 : 10 outils ont été cocréés pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des clientèles dans les dossiers liés à l'eau.

Résultats 2023-2024 : Deux outils ont été cocréés cette année pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des clientèles dans l'élaboration d'objectifs et l'établissement de liens entre les différents livrables dans leurs dossiers liés à l'eau. Cela correspond à 20 % de la cible à atteindre.

Cible 2028 : Un taux de satisfaction égal ou supérieur à 75 % de la clientèle et des partenaires accompagnés dans les dossiers liés à l'eau est atteint.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Le sondage de satisfaction est prévu au cours de l'année 2024-2025.

6.6 Poursuivre les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines et le transfert des connaissances

Cible 2028 : 50 % des organismes de bassins versants (OBV), MRC et municipalités ciblés ont participé à des activités de transfert de connaissances sur les nouveaux territoires couverts par les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.

6.7 Documenter la présence et les effets des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) sur les écosystèmes aquatiques du Québec

Cible 2028 : Un portrait des principales sources de SPFA dans les écosystèmes a été réalisé et diffusé.

Cible 2028 : Au moins 5 solutions et actions prioritaires ont été identifiées.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

6.8 Soutenir les projets de recherche et le développement de l'expertise dans le domaine de l'eau

Cible 2028 : 2 ateliers de cocréation ont été réalisés avec le milieu universitaire et les acteurs de l'eau.

Cible 2028 : 8 projets d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau ont été réalisés.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.





PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

ORIENTATION 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Le Québec s'est doté d'un modèle de gestion intégrée des ressources en eau qui permet à tous les acteurs de participer à la prise de décisions, tant à l'échelle des bassins versants qu'à celle du Saint-Laurent. Il peut bâtir sur ces acquis grâce à une vision globale, à la participation des différents usagers ainsi qu'à une meilleure cohésion des actions des ministères et des communautés locales. Comme l'eau du Québec traverse certaines frontières, les échanges et la collaboration avec tous les gouvernements et États limitrophes permettent de gérer ce patrimoine collectif de manière durable.



7.1 Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des plans directeurs de l'eau (PDE) et des plans de gestion intégrée régionaux (PGIR)

Cible 2028 : 100 % des OBV ont participé, chaque année, à plus d'une formation offerte.

Résultats 2023-2024 : 100 % des OBV ont participé à plus d'une formation offerte en 2023-2024.

Cible 2028 : 100 % des OBV ont bénéficié d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau PDE et l'application des bonnes pratiques.

Résultats 2023-2024 : 100 % des OBV ont bénéficié cette année d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau PDE et l'application des bonnes pratiques.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

7.1 Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des PDE et des PGIR (suite)

Cible 2028 : 100 % des PDE et des PGIR approuvés ont été intégrés à l'application de suivi AGIRE.

Résultats 2023-2024 : 100 % des PDE approuvés avant 2024 ont été intégrés à l'application de suivi.
Aucun des nouveaux PDE et aucun PGIR ne sont encore intégrés à l'application AGIRE.



7.2 Soutenir les activités de gestion intégrée de la rivière des Outaouais

Cible 2028 : Le plan de gestion intégrée des ressources en eau a été entièrement rédigé (100 %) par la Table de concertation de la rivière des Outaouais et approuvé par le MELCCFP.

Résultats 2023-2024 : 28,5 % du plan de gestion des ressources en eau pour la zone de gestion intégrée de la rivière des Outaouais a été réalisé et approuvé, cette année, par le MELCCFP. Au total, le plan de gestion est réalisé et approuvé à 57 %.

7.3 Consolider la gestion intégrée du Saint-Laurent et les tables de concertation régionales

Cible 2026 : 100 % des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent sont couvertes par une TCR.

Cible 2028 : 50 % des PGIR réalisés à l'échelle des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent ont été approuvés par le ministre.

Résultats 2023-2024 : La mesure débute en 2024-2025.



PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

7.4 Appuyer le déploiement du Plan national de l'eau en concertation avec le Forum d'action sur l'eau

Cible 2028 : Le Ministère a produit et diffusé un bilan annuel des résultats du Plan national de l'eau et fait le suivi des cibles de la SQE.

Résultats 2023-2024 : Aucun résultat n'est disponible pour la période. Le premier bilan annuel sera publié en 2024-2025.

7.5 Poursuivre la concertation Québec-Vermont-New York pour le lac Champlain, le lac Memphrémagog et la rivière Richelieu

Cible 2028 : Plus de 30 actions conjointes réalisées à l'échelle du lac Memphrémagog et de la baie Missisquoi sont maintenues annuellement dans le cadre des ententes binationales de coopération.

Résultats 2023-2024 : La réalisation de 34 actions conjointes à l'échelle du lac Memphrémagog et de la baie Missisquoi a été maintenue cette année dans le cadre des ententes binationales de coopération.

7.6 Poursuivre le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

Cible 2028 : Depuis sa création, le programme a financé au moins un projet en lien avec les problématiques prioritaires d'un PDE ou d'un PGIR dans 75 % des zones de gestion intégrée des ressources en eau.

Résultats 2023-2024 : Le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau a financé, cette année, au moins un projet en lien avec les problématiques prioritaires d'un PDE ou d'un PGIR dans 8 % des zones de gestion intégrée des ressources en eau. Depuis le début du programme, ce pourcentage s'élève à 68 %.





PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Suivi budgétaire du Plan national de l'eau pour l'année financière 2023-2024

Orientations	Budget prévisionnel 2023-2024	Dépenses réelles 2023-2024	Pourcentage d'utilisation des budgets
1. Assurer une eau de qualité pour la population	2 800 000,00 \$	373 415,14 \$	13,3 %
2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques	4 600 000,00 \$	1 413 195,33 \$	30,7 %
3. Mieux prévenir les risques liés à l'eau	5 300 000,00 \$	1 521 529,90 \$	28,7 %
4. Miser sur le potentiel économique de l'eau	0 \$	0 \$	S. O.
5. Promouvoir une utilisation durable de l'eau	14 100 000,00 \$	3 855 309,30 \$\$	27,3 %
6. Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	9 000 000,00 \$	2 247 788,74 \$	25 %
7. Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	9 400 000,00 \$	2 115 970,45 \$	22,5 %
Ensemble d'actions dédiées aux Premières Nations et Inuit	0 \$	0 \$	S. O.
Autres dépenses*	0 \$	1 861 884,78 \$	S. O.
Gouvernance du Fonds bleu	4 800 000,00 \$	1 922 716,62 \$	40,0 %
Total	50 000 000,00 \$	15 311 800,26 \$	30,6 %

* Note : L'année financière 2023-2024 est une année de transition visant à financer certaines mesures reconduites de la SQE et à finaliser l'élaboration du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver. Par conséquent, certaines dépenses du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État correspondant à des activités qui seront intégrées aux mesures du Plan national de l'eau en 2024-2025 ont été transférées au Fonds bleu dès 2023-2024. Elles constituent la catégorie « Autres dépenses ».

Les écarts entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles pour l'année 2023-2024 s'expliquent par le fait que la Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions n'est entrée en vigueur qu'à l'été 2023. Par la suite, la mise en place de la structure administrative du fonds a retardé le déploiement des mesures. Pour plus de détails, vous pouvez aussi consulter les états financiers du [Fonds bleu sur la page Web de ce dernier](#).

PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

ANNEXE 1 – Tableau-synthèse des résultats 2023-2024 des indicateurs des mesures du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau amorcées en 2023-2024

Mesures	Indicateurs	Responsables	Cibles 2028	Données de départ	Résultats					Résultats cumulatifs
					2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
1.3 Optimiser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles	Pourcentage des stations d'épuration dont la caractérisation initiale des effluents d'eaux usées est réalisée	MELCCFP - DPEU	85 %	2/42	10					28,6 %
	Pourcentage des ouvrages dont l'attestation d'assainissement municipale (AAM) est en vigueur		70 %	234/828	23 % (193)					52 %
1.5 Moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles	Pourcentage d'acteurs informés, formés et sensibilisés au nouveau règlement	MELCCFP - DA	100 %	0	0					Le règlement n'est pas édicté. Par conséquent, les formations n'ont pas pu débuter.
2.1 Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques	Pourcentage de MRC ayant débuté des actions prévues dans leur plan régional	MELCCFP - DMH et DCE	100 %	0	S. O.					S. O.
	Pourcentage de MRC ayant réalisé des actions avec un impact direct sur la conservation des milieux humides et hydriques		40 %	0	S. O.					S. O.
	Pourcentage de MRC disposant d'une cartographie des sites potentiels pour la restauration		30 %	0	S. O.					S. O.
	Pourcentage de MRC disposant d'une cartographie écologique couvrant les écosystèmes aquatiques et humides où cette donnée est requise		100 %	35 %	2 %					37 %

PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Mesures	Indicateurs	Responsables	Cibles 2028	Données de départ	Résultats					Résultats cumulatifs
					2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
2.4 Bonifier le programme Stations de nettoyage d'embarcations pour la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes	Nombre d'installations financées pour lutter contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes	MELCCFP - DPEFA	145	0	15					10 %
3.1 Bonifier l'accompagnement face aux aléas associés aux cours d'eau en contexte d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de clientèles ayant accès au référentiel et l'utilisant	MELCCFP - DAMH	4	0	S. O.					S. O.
	Nombre de typologies intégrées dans le référentiel		6	0	S. O.					S. O.
3.3 Mieux prévenir les risques de sinistres liés aux inondations	Nombre de tronçons pour lesquels une cartographie prévisionnelle des inondations est réalisée	MELCCFP - DPEH	1 000	0	112					11 %
5.1 Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives à la redevance sur l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau	Pourcentage d'augmentation des déclarations des prélèvements d'eau produites	MELCCFP - DPPE	% en progression continue	1 437	4 % (1 498)					Augmentation de 4 % depuis l'année de référence.
	Accessibilité des données sur les prélèvements d'eau pour la population et mise à jour annuelle de ces données		5	0	1					20 %
5.2 Assurer une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation des ressources en eau du Québec	Nombre de régions administratives pour lesquelles des indicateurs de disponibilité de l'eau ont été élaborés et diffusés à l'intention des clientèles externes	MELCCFP - DPPE	3	0	S. O.					S. O.
5.4 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l'eau	Nombre de rencontres du comité de la campagne	MELCCFP - DPPE	8	0	0			S. O.	S. O.	La convention d'aide financière a été signée en mars 2024.

PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Mesures	Indicateurs	Responsables	Cibles 2028	Données de départ	Résultats					Résultats cumulatifs
					2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
5.4 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l'eau	Nombre de rencontres du comité des réseaux sociaux		12	0	0			S. O.	S. O.	La convention d'aide financière a été signée en mars 2024.
	Nombre de types de placements dans les médias numériques		7	0	S. O.			S. O.	S. O.	S. O.
	Pourcentage de répondants aux sondages précampagne et postcampagne		80 %	0	S. O.			S. O.	S. O.	S. O.
5.5 Réaliser des activités dans le cadre du Mois de l'eau et des activités de nettoyage des berges	Nombre d'activités réalisées dans le cadre du Mois de l'eau	MELCCFP - DPGIRE	1 000	938	244					24 %
	Nombre de personnes ayant participé aux activités du Mois de l'eau		125 000	86 000	25 000					20 %
	Nombre de personnes touchées par les médias sociaux		3 000 000	2 436 111	570 490					19 %
	Nombre d'activités de nettoyage des berges réalisées		200	36	S. O.					S. O.
	Tonnes de déchets retirées des berges		150	0	S. O.					S. O.
6.1 Bonifier le suivi des cours d'eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l'eau	Indicateur de pression sur les milieux aquatiques par les sels de voirie élaboré et diffusé pour les stations du Réseau-rivières	MELCCFP - DPQMA	224	0	0					Les analyses des données physico-chimiques ont démarré en janvier 2024. Par conséquent, les résultats ne sont pas disponibles en 2023-2024.
	Nombre de consultations moyen par jour des données sur les nouveaux contaminants d'intérêt émergent disponibles dans l'Atlas de l'eau		1 000 annuellement	1 080	1 216					La cible a été dépassée pour 2023-2024.

PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Mesures	Indicateurs	Responsables	Cibles 2028	Données de départ	Résultats					Résultats cumulatifs
					2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
6.1 Bonifier le suivi des cours d'eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l'eau	Stations suivies hors réseau du suivi benthos (RSBenthos) ayant eu recours à l'identification au genre des macroinvertébrés benthiques		100	20	0					L'identification aux 20 stations échantillonnées en 2023 sera réalisée en 2024-2025.
	Nouvelles stations temporaires utilisant les paramètres du Réseau-rivières et données accessibles dans l'Atlas		300	261	0				Les suivis sur les nouvelles stations ont débuté en 2024-2025.	
	Valeur de l'Indice diatomées de l'est du Canada (IDEC) améliorée aux stations de suivi du projet de restauration du ruisseau au Castor		45,7	30,7	S. O.				S. O.	
	Valeur de l'indice de suivi du benthos (ISBm) améliorée aux stations de suivi du projet de restauration du ruisseau au Castor		64,2	49,2	S. O.				S. O.	
	Nombre de cours d'eau suivis dans le réseau de suivi complémentaire des pesticides		16	0	0				Les activités ont démarré en janvier 2024. Par conséquent, les résultats de ne sont disponibles en 2023-2024.	
6.2 Bonifier le Réseau de surveillance volontaire des lacs et les mesures connexes visant à accroître la conservation des lacs	Nombre de lacs suivis dans le cadre du RSVL	MELCCFP - DPQMA	1 000	772	65				28,5 %	
	Lacs dont l'état trophique est précisé grâce à des données plus représentatives		739	0	41				6 %	
	Identification des suivis à effectuer à long terme en tenant compte des actions de restauration et de		Suivis requis pour documenter la	0	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	L'atteinte de la cible pourra être mesurée à la fin du projet seulement.	

PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Mesures	Indicateurs	Responsables	Cibles 2028	Données de départ	Résultats					Résultats cumulatifs
					2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
6.2 Bonifier le Réseau de surveillance volontaire des lacs et les mesures connexes visant à accroître la conservation des lacs	valorisation envisagées en lien avec les résidus miniers amiantés		situation sont identifiés							
	Détermination des concentrations de fond pour les fibres d'amiante dans les lacs		Concentrations de fond déterminées	0	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.		L'atteinte de la cible pourra être mesurée à la fin du projet seulement.
	Ajout de jeux de données et/ou de nouvelles thématiques diffusées dans l'Atlas de l'eau		Données et thématiques disponibles	0	1					Les données de chlorures ont été ajoutées à l'atlas de l'eau.
	Outil d'aide à la modélisation des apports en phosphore produit		1	0	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.		L'atteinte de la cible pourra être mesurée à la fin du projet seulement.
	Nombre de cartes bathymétriques produites et diffusées		60	0	S. O.					S. O.
	Nombre de cartes sur les plantes aquatiques produites et diffusées		8	0	S. O.					S. O.
6.5 Développer l'accompagnement et le soutien offerts aux clientèles externes pour la mise en œuvre de différentes initiatives dans le domaine de l'eau	Nombre d'outils cocréés pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des clientèles dans les dossiers liés à l'eau	MELCCFP - DPGIRE	10	0	2					20 %
	Taux de satisfaction de la clientèle et des partenaires accompagnés dans les dossiers liés à l'eau		75 %	0	0 %					Un sondage sera réalisé au courant de l'année 2024-2025 afin de mesurer le taux de satisfaction de la clientèle et des partenaires.
7.1 Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des PDE et des PGIR	Pourcentage des OBV ayant participé à plus d'une formation offerte	MELCCFP - DPGIRE	100 % annuellement	100 %	100 %					20 %
	Pourcentage des OBV ayant bénéficié d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en		100 % annuellement	100 %	100 %					20 %

PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Mesures	Indicateurs	Responsables	Cibles 2028	Données de départ	Résultats					Résultats cumulatifs
					2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
7.1 Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des PDE et des PGIR	œuvre du nouveau PDE et l'application des bonnes pratiques									
	Pourcentage d'intégration des PDE et des PGIR approuvés à l'application AGIRE		100 %	0	0 %					Aucun des nouveaux PDE et aucun PGIR ne sont encore intégrés à l'application AGIRE.
7.2 Soutenir les activités de gestion intégrée de la rivière des Outaouais	Pourcentage du plan de gestion intégrée des ressources en eau rédigé et approuvé par le MELCCFP	MELCCFP - DPGIRE	100 %	28,5 %	28,5 %					57 %
7.4 Appuyer le déploiement du Plan national de l'eau en concertation avec le Forum d'action sur l'eau	Production et diffusion annuelle d'un bilan des résultats du Plan national de l'eau	MELCCFP - DGBCE	4	0	S. O.					S. O.
	Suivi des cibles de la SQE		4	0	S. O.					S. O.
7.5 Poursuivre la concertation Québec-Vermont-New York pour le lac Champlain, le lac Memphrémagog et la baie Missisquoi	Nombre d'actions conjointes réalisées à l'échelle du lac Memphrémagog et de la baie Missisquoi	MELCCFP - DGAECS	30 annuellement	30	34					23 %
7.6 Poursuivre et bonifier le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau	Pourcentage des ZGIE dans lesquelles au moins un projet en lien avec les problématiques prioritaires d'un PDE ou d'un PGIR a été financé par le programme depuis sa création	MELCCFP - DPGIRE	75 %	60 %	8 %					68 %

** Note : L'abréviation S. O. (sans objet) est utilisée pour indiquer que les activités permettant de mesurer l'indicateur n'ont pas débuté ou qu'elles n'ont pas eu lieu dans l'année financière où elles sont inscrites.

ANNEXE 2 – Tableau-synthèse des résultats 2023-2024 des indicateurs de suivi des neuf cibles de la Stratégie québécoise de l'eau

Indicateur stratégique	Cible	Résultats
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population		
1.1 Pourcentage des municipalités du Québec responsables d'un réseau de distribution d'eau potable qui ne fait pas l'objet d'un avis d'ébullition ou de non-consommation en vigueur depuis plus d'un an.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	99 % des municipalités (2022).
1.2 Pourcentage des municipalités répondant aux exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).	À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	83 % des OMAEU conformes (31 mars 2024).
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques		
2.1 Indicateur en développement. ¹	À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en 2017.	Aucun résultat jusqu'à présent.
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau		
3.1 Pourcentage des municipalités locales qui disposent d'un plan de sécurité civile respectant les exigences établies dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises (100 %) ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	85 % des municipalité (2022).
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau		
4.1 Retombées économiques liées aux secteurs du transport par eau, de la pêche commerciale, de l'aquaculture, de la préparation et du conditionnement de poissons et fruits de mer, de la fabrication de boissons gazeuses et de glace et de la construction de navires et d'embarcations.	À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	Les six secteurs de l'eau représentent 0,26 % du PIB total du Québec (2020), ce qui correspond à une diminution de 0,02 % par rapport à l'année précédente.

¹ Le MELCCFP analyse actuellement diverses variables pour déterminer ce que signifie « perte nette ». Lorsque ces variables auront été sélectionnées, les indicateurs associés à cette cible stratégique pourront être identifiés.

PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Indicateur stratégique	Cible	Résultats
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau		
5.1 Pourcentage de réduction de la quantité d'eau potable distribuée par personne par jour par rapport à l'année de référence 2015.	À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % par rapport à 2015.	487 litres (2021), soit une diminution de 15,0 % par rapport à 2015.
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau		
6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	<p>2 712 abonnés au PCE (30 juin 2024), soit une diminution de 42 abonnés par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la première année où une diminution du nombre d'abonnés est observée.</p> <p>34 956 connexions au PCE (30 juin 2024), ce qui représente une diminution de 9 357 connexions depuis juin 2022. Les données pour l'année 2023 ne sont pas disponibles pour cet indicateur. Il s'agit de la première année où une diminution du nombre de connexions est constatée.</p> <p>767 363 pages vues (30 juin 2024), ce qui constitue une augmentation de 124 240 pages depuis juin 2022. Les données pour l'année 2023 ne sont pas disponibles pour cet indicateur.</p> <p>276 sites de collaboration (30 juin 2024), soit une augmentation de 10 sites par rapport à l'année précédente. Le nombre de sites de collaboration est en augmentation constante depuis 2018.</p> <p>31 830 Mo de documents stockés (30 juin 2024), ce qui constitue une augmentation de 6 713 Mo par rapport à l'année précédente.</p>
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau		
7.1.1 Financement et ressources alloués aux organismes de bassins versants (OBV).	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	<p>Contribution financière annuelle du gouvernement : 9,66 millions de dollars (2022-2023), ce qui est constant par rapport aux années précédentes.</p> <p>Pourcentage de contribution annuelle du milieu en fonds de contrepartie lié aux conventions d'aide financière des OBV : 6 % (2022-2023), ce qui représente une diminution de 3 % par rapport à l'année précédente.</p>

PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Indicateur stratégique	Cible	Résultats
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau		
7.1.2 Cadre législatif et outils réglementaires adaptés à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant – prise en compte des préoccupations exprimées dans les plans directeurs de l'eau (PDE) lors de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	37 PRMHH approuvés par le MELCCFP en date du 30 septembre 2024.
7.1.3 Implication et mobilisation des acteurs au sein des organismes de bassins versants – répartition des secteurs dûment représentés au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants.		Secteur communautaire (2023) : 36 % Secteur municipal (2023) : 33 % Secteur économique (2023) : 27 % Représentants des communautés autochtones (2023) : 3 %
7.2 Pourcentage des MRC qui ont tenu compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils d'aménagement du territoire (schéma d'aménagement et de développement – SAD).	À l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.	Données à venir.

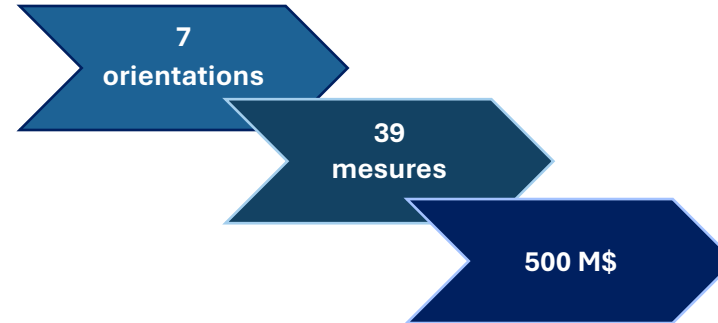
PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

Stratégie québécoise de l'eau 2030

Reddition de comptes annuelle 2023-2024

Le gouvernement du Québec a proposé, en 2018, la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 (SQE) et son premier plan d'action (2018-2023) pour répondre aux enjeux émergents et tenir compte de l'évolution du contexte en matière de gestion de l'eau. Pour faire suite au premier plan d'action, le gouvernement a proposé le **Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver**, composé de 39 mesures. Ce plan d'action est doté d'une enveloppe d'environ 500 millions de dollars et il est financé à partir des sommes versées au Fonds bleu.

Les résultats du Plan national de l'eau sont mesurés à partir des indicateurs et cibles établis pour chacune des mesures qui le composent.



ORIENTATION 1 : ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LA POPULATION

- 1.1 Protéger les sources d'eau potable
- 1.2 Soutenir les municipalités dans la mise aux normes d'installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable
- 1.3 Optimiser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles
- 1.4 Réduire à la source les contaminants non domestiques rejetés dans les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
- 1.5 Moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles
- 1.6 Améliorer les pratiques agroenvironnementales sur les terres cultivées dans les littoraux
- 1.7 Soutenir le développement d'une gestion durable des rejets d'eaux provenant des activités de lavage des légumes et du secteur aquacole
- 1.8 Favoriser l'adoption de méthodes n'utilisant pas de pesticides
- 1.9 Soutenir la gestion des matières résiduelles agricoles

ORIENTATION 2 : PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

- 2.1 Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques
- 2.2 Renforcer les capacités de restauration et de création des milieux humides et hydriques
- 2.3 Accompagner et outiller les associations de lacs et de riverains dans leurs efforts de conservation des lacs
- 2.4 Bonifier le programme Stations de nettoyage d'embarcations pour la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes

ORIENTATION 3 : PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES LIÉS À L'EAU

- 3.1 Bonifier l'accompagnement face aux aléas associés aux cours d'eau en contexte d'adaptation aux changements climatiques
- 3.2 Établir un programme de gestion durable des eaux pluviales
- 3.3 Mieux prévenir les risques de sinistres liés aux inondations

ORIENTATION 4 : MISER SUR LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'EAU

- 4.1 Effectuer le suivi de l'état des plans d'eau et du développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État
- 4.2 Opérer une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire
- 4.3 Soutenir le secteur des pâtes et papiers visant l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation d'eau

ORIENTATION 5 : PROMOUVOIR UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU

- 5.1 Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives à la redevance sur l'utilisation de l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau
- 5.2 Assurer une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation des ressources en eau du Québec
- 5.3 Améliorer la gestion intégrée de l'eau et assurer une prise en compte des effets cumulatifs sur la ressource dans le processus décisionnel
- 5.4 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l'eau
- 5.5 Réaliser des activités dans le cadre du Mois de l'eau et des activités de nettoyage des berges

ORIENTATION 6 : ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU

- 6.1 Bonifier le suivi des cours d'eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l'eau
- 6.2 Bonifier le Réseau de surveillance volontaire des lacs et les mesures connexes visant à accroître la conservation des lacs
- 6.3 Concevoir un indice de contribution environnementale en lien avec l'impact des activités agricoles sur les milieux hydriques
- 6.4 Améliorer la performance et le rayonnement du Système d'information sur l'eau
- 6.5 Développer l'accompagnement et le soutien offerts aux clientèles externes pour la mise en œuvre de différentes initiatives dans le domaine de l'eau
- 6.6 Poursuivre les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines et le transfert des connaissances
- 6.7 Documenter la présence et les effets des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées sur les écosystèmes aquatiques du Québec
- 6.8 Soutenir les projets de recherche et le développement de l'expertise dans le domaine de l'eau

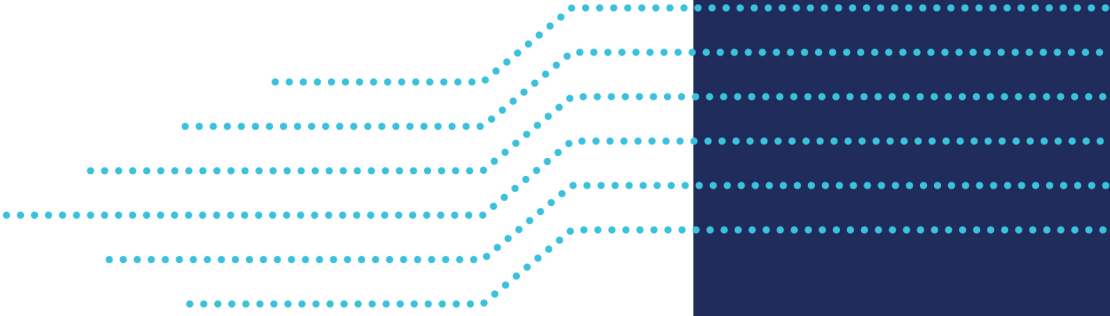
ORIENTATION 7 : ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

- 7.1 Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des PDE et des PGIR
- 7.2 Soutenir les activités de gestion intégrée de la rivière des Outaouais
- 7.3 Consolider la gestion intégrée du Saint-Laurent et les tables de concertation régionales
- 7.4 Appuyer le déploiement du Plan national de l'eau en concertation avec le Forum d'action sur l'eau
- 7.5 Poursuivre la concertation Québec-Vermont-New York pour le lac Champlain, le lac Memphrémagog et la rivière Richelieu
- 7.6 Poursuivre le programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

PARTENARIATS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET INUIT

Le gouvernement a entrepris une démarche auprès des **Premières Nations et Inuit** afin de traiter des enjeux qui leur sont spécifiques dans le domaine de l'eau et de soutenir des initiatives porteuses. L'objectif est également d'établir et de maintenir un lien continu entre le gouvernement et les Premières Nations et Inuit en ce qui concerne la conservation des ressources en eau.

Pour ce faire, le gouvernement conviendra avec les Premières Nations et Inuit d'un **ensemble d'actions répondant aux diverses réalités autochtones** pour les intégrer au **Plan national de l'eau**. Dotées d'une **enveloppe globale de 30 M\$**, ces actions couvriront de manière transversale les différentes orientations de la SQE et du Plan national de l'eau.



*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 